



- Vous êtes un.e ressortissant.e britannique résidant en Bretagne, en Normandie, ou à Paris?
- Vous rencontrez des difficultés pour effectuer votre demande de titre de séjour, obligatoire maintenant que le Royaume-Uni a quitté l'Union européenne?

Si vous avez répondu « oui » aux deux questions ci-dessus, cette brochure est faite pour vous!



QUI POUVONS-NOUS AIDER ?

Nous pouvons aider tout.e ressortissant.e britannique vivant en Bretagne, en Normandie ou à Paris, qui rencontrerait des difficultés à effectuer sa demande ou l'enregistrement de sa demande de titre de séjour maintenant que le Royaume-Uni a quitté l'Union européenne (UE). Il peut s'agir de personnes âgées et isolées, de personnes en situation de handicap ou souffrant d'une maladie chronique, ainsi que de personnes qui font face à des obstacles liés à la langue, à l'alphabétisation ou à l'accès à l'informatique.

QUELS SERVICES PROPOSONS-NOUS ?

Nous avons une équipe à votre écoute basée dans notre bureau à Saint-Brieuc. Vous pouvez les contacter soit par téléphone, soit par courriel. Nous pouvons vous conseiller sur les démarches à effectuer pour demander un titre de séjour en France ; nous adapterons notre soutien en fonction de vos besoins personnels. Nous organiserons également des sessions d'informations en Bretagne et en Normandie pour vous rencontrer en personne donc n'hésitez pas à nous contacter pour obtenir la date de la prochaine session dans votre région.

QUI SOMMES-NOUS ?

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) fait partie des Nations Unies et apporte un soutien aux migrants et réfugiés à travers le monde depuis plus de 70 ans. Basée à Paris, l'OIM en France a ouvert un bureau temporaire à Saint-Brieuc, en Bretagne, afin d'apporter un soutien aux ressortissants britanniques en difficulté vivant en Bretagne, en Normandie et à Paris, pour leur demande de titre de séjour, qui est obligatoire maintenant que le Royaume-Uni a quitté l'UE.

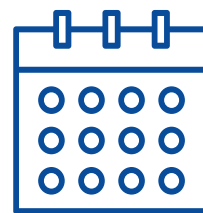
COMBIEN CELA VA-T-IL COÛTER ?

Rien ! Ce service est gratuit et financé par le fonds de soutien aux ressortissants britanniques. Ce fonds a été établi par le gouvernement britannique afin d'aider les ressortissants britanniques en difficulté à demander un nouveau titre de séjour suite au départ du Royaume-Uni de l'UE.

DATES CLÉS :

31 janvier 2020

Le Royaume-Uni quitte officiellement l'UE



31 décembre 2020

Fin de la période de transition

1^{er} juillet 2021

Tous les ressortissants britanniques résidant en France doivent être en possession d'un titre de séjour





CONTACT OIM Saint-Brieuc



Téléphone :

0 809 549 832

**PRIX D'UN
APPEL LOCAL**

Nous tenons une permanence
téléphonique aux horaires suivants :

Lundi – Mardi : 14h00 - 16h00

Mercredi – Jeudi : 10h30 - 12h30



En dehors de ces horaires, n'hésitez pas
à nous envoyer un courriel :

UKnationalsFR@iom.int



L'accès au bureau de Saint-Brieuc se fait
sur rendez-vous uniquement.